

---

# COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

---

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MARS 2019**

---

### Délibération n°2019-03-06

---

*Autorisation de programme  
n°2/2018 - Modification de la  
ventilation des crédits de  
paiement.*

---

**LE VINGT-SIX MARS DEUX MILLE DIX-NEUF à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2019  
Date d'affichage : 20 mars 2019  
Date d'envoi de la convocation : 20 mars 2019



### **Membres présents :**

Denis DOLIMONT, Sylvie SESENA, Patrick VAUD, Martial BOUISSOU, Annie LAMIRAUD, Céline LE GOUÉ, Maryse ROUX, Joël SAUGNAC, Annie COULOMBEL, Juliette LOUIS, Séverine CHEMINADE, Pierre ROUGEMONT, Frédéric RÉAUD, Francis CAILLAUD, Jean-Jacques FOURNIÉ, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Nicole GUIRADO, Serge LOUIS et Jean-Pierre COURALET.

Arrivée d'Éric ROUSSEAU à 18 h 35 - Question n°2  
Arrivée d'Annette FEUILLADE-MASSON à 18 h 37 - Question n°3

### **Absents avec procuration :**

Thibaut SIMONIN avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ  
Annette FEUILLADE-MASSON avec procuration à Sylvie SESENA  
Paulette MICHEL avec procuration à Patrick VAUD  
Michel TAMISIER avec procuration à Nicole GUIRADO

### **Absents :**

Robert BAUER, Evelyne BONNEAU, Laure BARBIER, David BRIÈRE et Marie-France CHANGEUR

Joël SAUGNAC a été nommé secrétaire de séance.

**Conseil municipal du 26 mars 2019**

**DELIBERATION N°2019-03-06**

**AUTORISATION DE PROGRAMME N°2/2018 - MODIFICATION DE LA VENTILATION DES CREDITS DE PAIEMENTS.**

**REFERENCES :**

- Articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération n°2018-10-01 en date du 16 octobre 2018, le Conseil Municipal a validé le principe de construction d'une maison médicale sur le territoire de Saint-Yrieix.

Pour ce faire, le Conseil Municipal a ouvert l'autorisation de programme n°2/2018 à hauteur de 600 000 € et les crédits de paiement s'y rapportant.

Considérant qu'aucune dépense n'a été engagée en 2018 au titre de cette opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 24 « pour » et 0 « contre » :

- **ACCEPTE** de mettre à jour l'autorisation de programme n°2/2018 en ventilant les crédits de paiement comme suit :

N°AP	LIBELLE	MONTANT DE L'AP	CP 2019	CP 2020
2/2018	Construction d'une maison médicale	600 000 €	242 000 €	358 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 28 mars 2019.*

Le Maire,  
Denis DOLIMONT



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

*Reçu à la Préfecture de la Charente le :*

*29/03/2019*

*Affiché le :*

*29/03/2019*

A Saint-Yrieix, le *29/03/2019*  
Le Maire,  
Denis DOLIMONT

